## Séance publique du conseil communal du 1 octobre 2019

#### ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour ;

- 1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
- 2. Création de différents postes pour les besoins de la maison relais ;
- 3. Avis relatif au projet des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation ;
- 4. Allocation d'un subside extraordinaire à l'association « Club des Jeunes Nagem ». Divers

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

#### Approbation d'actes, de contrats et de conventions

Approbation du contrat de bail emphytéotique du 5 septembre 2019 par lequel Mme Marie-Paule PAULY-WEYLAND met à disposition de l'Administration Communale de Redange/Attert, pendant 30 années consécutives, les fonds suivants, inscrits au cadastre comme suit :

N° cadastre	Section	Lieu-dit:	Nature	Contenance		
				ha	а	ca
234/3374	D de Redange	Im Brill	pré	2	25	0
220/613	D de Redange	Im Parbrill	pré	1	33	30
218/3022	D de Redange	Im Parbrill	pré	0	86	50

**TOTAL** 

44 4 80

au prix annuel total de 1.335,00.- €.

### Création de différents postes pour la maison relais de Redange

Création de deux postes sous le statut du salarié à tâche intelectuelle suivant la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social pour la nouvelle maison relais de Redange/Attert. Il s'agit des postes suivants:

• 2 auxiliaires de vie à tâche complète.

# Avis relatif au projet des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation

Après l'analyse des cartes des zones inondables et des risques d'inondation concernés, le conseil communal de la commune de Redange/Attert n'a généralement pas d'observations à formuler, de sorte qu'il ne s'oppose pas à la cartographie en question et qu'il avise favorablement le projet de cartes des zones inondables et de cartes des risques d'inondation 2019. Il tient toutefois à informer Madame le Ministre, qu'il lui semble, qu'une erreur matérielle s'est glissée sur carte RIS\_Redange\_hq10, plus précisément à Niederpallen, vis-à-vis du lavoir montrant des habitants potentiellement touchés, un risque qui ne figure plus sur les cartes hq\_100 et hq\_EXT. et que le lavoir de Niederpallen est marqué comme « industries et activités économiques » qui semble être non-justifié.

#### Allocation d'un subside extraordinaire à l'association « Club des Jeunes Nagem »

Allocation un subside extraordinaire de 3381,18.- € à l'association « Club des Jeunes Nagem » en vue de l'octroi d'un subside pour couvrir les frais à hauteur de 1381,18.-€ relatifs à la rénovation de la salle « Clubsall » ainsi qu' une contribution de 2000.- pour l'organisation des festivités « 50 Joer CDJ Nojem ».